

ACR

Les Amis des Chemins de Ronde



Journal de
L'association
"Les Amis des
Chemins de Ronde"

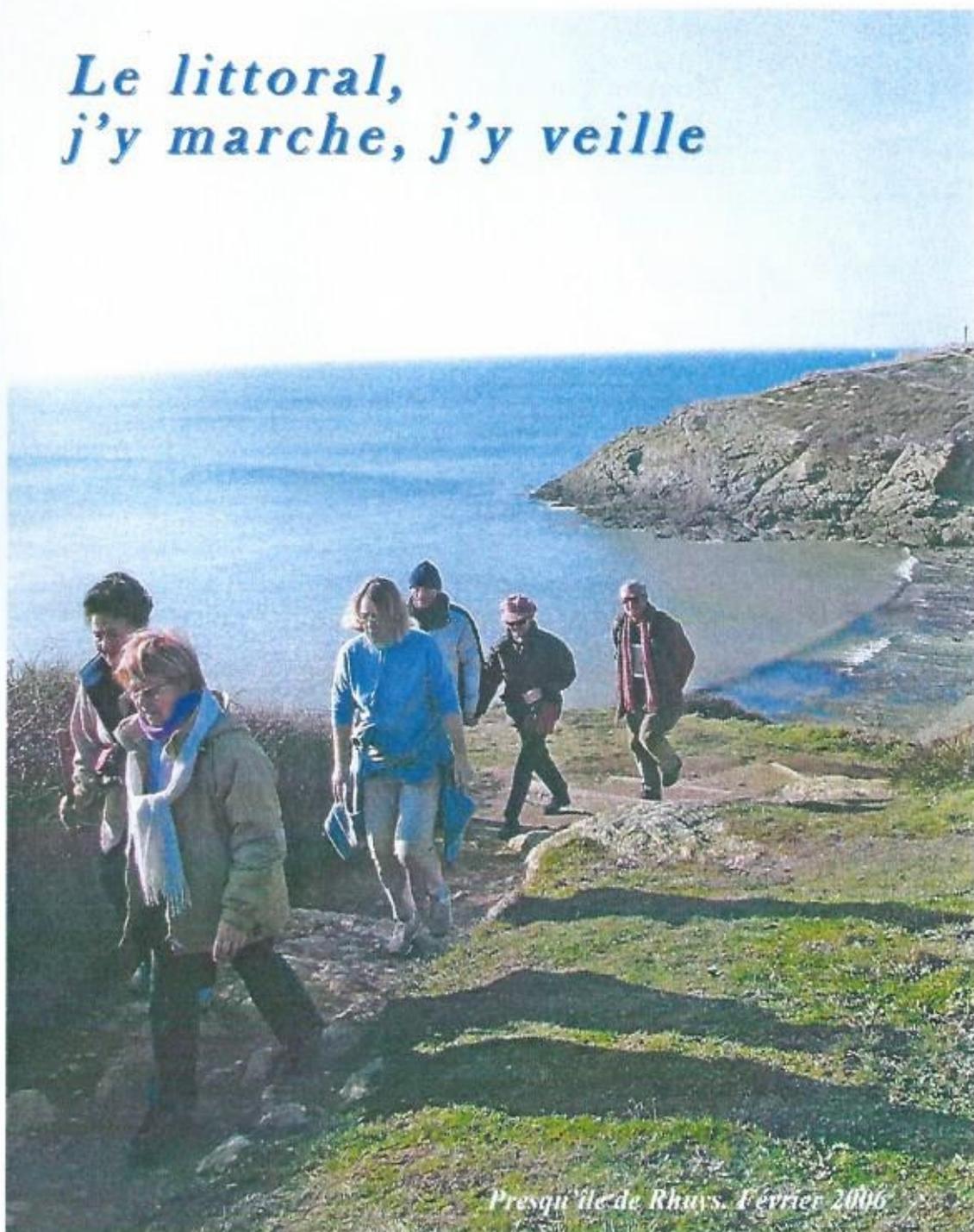
Siège social :
Le Lomer
56760 PENESTIN

Directrice de la
Publication :
M-A Echard

Le
programme
des sorties
2008
est en fin de
journal

Février 2008 3€

*Le littoral,
j'y marche, j'y veille*



Presqu'île de Rhéys, Février 2006

Les Amis des Chemins de Ronde

En Bretagne

<http://amischeminsderonde.free.fr>

ACR Morbihan

e-mail : marie-armelle.echard@wanadoo.fr

ACR 56
Le Lomer

Tel : 02 99 90 36 80
56760 PENESTIN

Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau

Marie-Armelle ECHARD	Pénestin	<i>Présidente</i>
Alain KERJAN	Lorient	<i>Secrétaire</i>
Anne CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>

Membres d'honneur

Norbert BOURLET	Ploemeur
Manose LE GOFF	La Trinité

Autres membres

Daniel BOAS	Lorient
Paulette CHAMPION	Lorient
Martine GERDIL	Plouhinec
Henri GIRARD	Baden
Michèle GIRARD	Baden
Charles GROLEAU	Vannes
Josette LEGUEN	Sarzeau

ACR Finistère

e-mail : Marc.Chenais@wanadoo.fr

ACR 29
6, rue de la vallée

Tel : 02 98 71 10 56
29350 MOËLAN SUR MER

Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau

Marc CHENAIS	Clohars-Carnoët	<i>Président</i>
André HUET	Lopérhet	<i>Vice-président</i>
Jean BRIANT	Combrit	<i>Secrétaire</i>
M-Reine PINAUD	Concarneau	<i>Trésorière</i>

Membre d'honneur

Georgia FLORIET	Moëlan sur Mer	<i>Présidente d'honneur</i>
-----------------	----------------	-----------------------------

Autres membres

M-Claude MENETRIER	Moëlan sur Mer
Jean FLORIET	Moëlan sur Mer
Monique AUTRET	Combrit
Monique LANNESVAL	Quimper
Mme MELIN	Moëlan sur Mer
Claude KEROUREDAN	Quimper

JOURNAL

Directrice de la publication :

Marie-Armelle ECHARD

Crédit photos :

M-A Echard, Henri Girard, Jeanine Bauduz
Georgia Floriet, Marc Chenais, Martine Gerdil

Maquette-réalisation

Martine GERDIL

Participation à la rédaction :

L'équipe du bureau et les adhérents

Olivier Chenelle

dépôt légal à parution

Impression

Hyperburo Lorient



SOMMAIRE

2 Edito. Sommaire

ECHOS DU MORBIHAN

- 2** Morbihan : actions 2007
- 3** Morbihan : actions 2007

LITTORAL-SENTIERS COTIERS

- 4** Projet d'extraction de sable
- 5** Campings-car
- 6** Vélos et sentiers

ENQUETE

7 Bulletins municipaux et environnement

ECHOS DU FINISTERE

- 8** Finistère : actions 2007
- 9** Finistère : actions 2007

NATURE ET ENVIRONNEMENT

- 10** Le gravelot à collier interrompu
- 11** Agriculture et pollution

PARCS NATURELS

- 12** Parc Naturel Marin
- 13** Parc Naturel Régional

SORTIES 2007 récits et photos

- 14** Sortie St Briec. Récit
- 15** Balade à Auray . Récit
- 16** Descente de l'Odet. Récit
- 17** Descente de l'Odet (suite, photos)
- 18** Poème
- 19** Photos Le Bono
- 20** Photos Bénodet
- 21** Photos St Briec

Sorties 2008

- 22-23 Calendrier
- 24 Informations générales

Chaque année, on voit ici ou là, sur le littoral, une nouvelle tentative d'accaparement, par exemple, dans le golfe du Morbihan, à la pointe de Berchis, à Roguédas ou sur les bords du Vincin. A chaque fois, ce sont des propriétaires fortunés et bien placés dans la société qui souhaitent profiter seuls de sites magnifiques du bord de mer en fermant l'accès à tous.

En 2007, l'éditeur de l'actuel président de la République, marié à la fille d'un ancien président de la République, n'a pas hésité à barrer le sentier qui permettait de faire le tour de la pointe du Bécleu à Pléneuf Val André afin de s'isoler complètement. Y a-t-il donc encore des privilèges en France ?

Localement, de nombreuses associations se sont mobilisées autour des élus soucieux du bien public. L'Association régionale des Amis des chemins de ronde, créée par Maître Langlais, et habilitée à intervenir partout sur le littoral de Bretagne, soutient aussi la résistance à cette privatisation abusive.

La loi, dans les démocraties, s'impose à tous. Pour respecter la loi, en France, tous les propriétaires riverains de la mer doivent laisser un passage aux piétons. Grâce à la loi, le sentier côtier permet d'aller et venir librement sur les côtes bretonnes. Les exceptions injustifiées et les passe-droit ne sont pas tolérables.

Que 2008 soit, pour les Amis des chemins de ronde, une année riche en justes combats pour un littoral accessible à tous.

Marie-Armelle Echard

Janvier

Arzon. Les ACR remettent le diplôme d'honneur au maire d'Arzon qui a réduit la surface des zones naturelles ouvertes à l'urbanisation dans son PLU. Arzon est déjà construit à 48,6%. Les ACR adhèrent à la Fédération des associations de protection du golfe du Morbihan. Une délégation du Morbihan et du Finistère assiste aux obsèques de **Maître Langlais**, fondateur de l'Association nationale des Amis des chemins de ronde.



Arzon. Remise du diplôme au maire.

Avril

Randonnée historique au bord de la **rivière d'Auray**. **Saint Gildas de Rhuys.** Le maire refuse de réaliser le sentier côtier qui permettrait le contournement de la plage de Port Maria par toute marée. **Kerpenhir.** Le propriétaire du camping de renonce à son pourvoi en cassation. Il a trois mois pour enlever les 74 mobil homes installés illégalement sur le terrain.



Baden. 13 mai 2007

Février

Première randonnée, au bord de la rivière d'Etel, en souvenir d'Albert Kergosien. **Belz.** Un recours est engagé contre le Plan local d'urbanisme de Belz, commune de 1527ha, qui rend constructibles 130 ha de zones naturelles, en plus des 221 ha de zones construites. Les ACR se constituent partie civile dans l'instance judiciaire engagée devant le Tribunal de grande instance de Paris suite à la marée noire de l'**Erika**. **Ste Hélène.** Les ACR participent à l'enquête publique sur le PLU et demandent la réduction de certaines zones constructibles excentrées. **Damgan.** Les ACR engagent un recours devant le Tribunal administratif contre un permis de construire en zone naturelle à l'entrée de la presqu'île de Pénerf, à Damgan. Le maire retire le permis. Les ACR adhèrent au collectif « **Le peuple des dunes** » qui s'oppose à l'extraction de 18 millions de tonnes de sable à moins de 3 milles des dunes du Grand Site Gâvres-Quiberon.

Mai

Le **13 mai**, sortie sur les bords du golfe du Morbihan. Cent randonneurs manifestent à **Baden** pour le rétablissement du passage public sur la chaussée du moulin à marée de Mériadec. Les ACR, à l'enquête publique sur le **sentier côtier de Penvenan**, demandent l'abandon du projet de creusement du sentier pour cacher les passants à la vue des riverains. **Séné.** les ACR protestent contre l'utilisation par des engins de chantier d'un chemin réservé aux piétons. **Belz.** A Saint Cado, après la pose d'un grillage industriel monté sur béton en bord de sentier côtier, le maire dresse procès verbal et les ACR portent plainte auprès du Procureur de Lorient.

Mars

Randonnée à **Locoal Mendon** sur les pas des chouans. Le 25 mars, une délégation des ACR participe à la marche organisée par le collectif « Le peuple des dunes », contre l'extraction de sables marins en baie de Quiberon. Une demande est adressée au maire de la Trinité pour faire remettre en état le sentier côtier de la pointe de Kerbihan creusé par un riverain qui ne veut pas voir passer les piétons.



Sentier du grand mont

Si Gildas de Rhuys

Juin

Descente de l'Odet en bateau et découverte des problèmes écologiques du secteur. **Riantec.** Les ACR protestent contre des aménagements au Chell dans la bande des 100m. **Locmariaquer,** les ACR échouent à faire annuler quatre permis de grosses maisons à proximité de la mer et du vieux hameau de Kerinis. **Plouhinec.** Suite au recours des ACR, un promoteur renonce à un projet litigieux de 36 logements au Vieux passage. Le maire de Plouhinec retire le permis... pour l'accorder à nouveau un peu plus tard ! Par solidarité dans la lutte contre la pollution, les ACR règlent les frais de 500 euros mis à la charge d'Environnement 56 dans l'affaire de l'**incinérateur de Plouharnel**.

Juillet

Randonnée autour de la baie de Douarnenez.

Theix. A l'enquête publique sur le PLU les ACR demandent moins d'urbanisation.

A l'enquête publique sur le **plan départemental d'élimination des déchets ménagers**, les ACR sollicitent plus de tri et de recyclage pour préserver la santé des populations et la nature.

Août

Baden. Suite à l'enquête publique ouverte pour définir un nouveau tracé du sentier côtier au moulin à marée de Mériadec, le commissaire enquêteur rend un avis très favorable. Hélas, depuis, les travaux n'ont pas commencé. Les ACR restent très attentifs au dossier.

Septembre

Randonnée en baie de Saint Brieuc avec Paysages de France et protestation contre les mobil homes installés à demeure sur la **dune d'Hillion**.

Les ACR sont absents du Forum réservé aux « associations sportives, culturelles, caritatives et humanitaires de Vannes ». Pourtant nos randonnées sont appréciées de nombreux Vannetais !

Theix. Début des travaux du sentier côtier et réalisation d'une passerelle sur le Liziec permettant la jonction entre les sentiers de Séné et Theix. Les démarches des ACR ont abouti.

« Les lois classiques, à peine écloses dans la douleur des travaux préparatoires, font l'objet de conflits au service d'intérêts contradictoires. »

Maitre Langlais

Octobre

Billiers. A l'enquête publique sur le PLU, les ACR apprécient une politique de protection mais incluant de l'urbanisation supplémentaire discutable sur cette étroite presqu'île.

St Armel. Les ACR protestent contre un lotissement de 9 lots dans un parc boisé de 4000m² : la commune de 795 ha a 115 ha de zones U et AU à proximité de la mer.

Au **Logeo**, les ACR proposent d'acquérir un terrain communal où passe le sentier côtier.

Au **Grenelle de l'environnement**, les ACR demandent que les maires, trop exposés aux pressions des propriétaires, soient déchargés de la responsabilité des permis de construire.

Novembre

Baden. A l'enquête publique sur le PLU, les ACR contestent le développement trop important de l'urbanisation et les menaces induites sur les sites naturels. Pour faire connaître leur action, les ACR participent au **salon Viv'expo à Rennes**.

Décembre

A Belz, les ACR s'inquiètent de la destruction des bois, zones humides et plantes protégées dans le site naturel très riche des quatre chemins et adressent un recours gracieux au maire contestant l'autorisation de zone artisanale. A Arradon, les ACR demandent au Préfet de retirer l'arrêté illégal implantant le sentier côtier sur le Domaine Public Maritime à Roguédas.



*Stand ACR
Salon Viv'expo . Rennes*

Et tout au long de l'année, sur tout le littoral du Morbihan, les membres de l'Association, relayés par des personnes extérieures de plus en plus nombreuses à se manifester, ont exercé une action de veille : notamment sur les bords de la rivière de Pénerf, à Roguedas en Arradon, sur les îles, grâce à des correspondants actifs, dans tout le Pays d'Auray avec l'Association de protection de la loi littoral, et encore à Riantec, Plouhinec ou au Moulin de Mériadec en Baden.

Marie-Armelle Echard

UN DANGER VENU DE LA MER

Les agressions du littoral contre lesquelles nous luttons viennent en général d'une occupation effrénée de la zone côtière par un habitat de plus en plus dense ou du non respect des règles afférentes aux sentiers côtiers. Mais voilà qu'apparaît un nouveau danger : le recul pur et simple du trait de côte.

Relèvement du niveau de la mer à cause du changement climatique pensez-vous ?

Non, extraction de sable, un projet initié par l'entreprise Lafarge : ayant repéré le « potentiel sable » du secteur et sa qualité paraît-il remarquable, les établissements Lafarge ont demandé un « permis exclusif de recherche », préalable à une autorisation d'exploitation pour prélever 600000 tonnes de sable par an pendant 30 ans. Où ça ? à moins de 3 milles des côtes, face à la baie d'Étel !

Mais, sûr, ces prélèvements ne doivent en rien modifier la zone côtière (grâce à une miraculeuse barrière de rochers !) et ils n'auront aucune incidence sur les frayères qui se trouvent dans la baie d'Étel (d'ailleurs, selon Lafarge, il n'y en a pas !).

Ce n'est pas l'avis des scientifiques locaux qui attribuent en partie l'amaigrissement actuel du trait de côte aux extractions de sable faites sur le secteur pendant la dernière guerre et ont identifié que les sédiments susceptibles d'être extraits sont riches d'une vie « invisible » mais bien présente et indispensable au milieu marin. Ceci a d'ailleurs été récemment confirmé par de récents prélèvements effectués, en présence de Lafarge, sur la zone d'extraction prévue.

L'espace dunaire remarquable qui risque d'être irrémédiablement détruit par ce projet a obtenu en 1997 la qualification de « Grand Site ». Cette appellation, attribuée seulement à une quarantaine de sites en France sur 2700 « sites classés », confirme sa qualité exceptionnelle de patrimoine naturel. Ces dunes recèlent en effet une faune et une flore remarquables ainsi que bon nombre de zones humides.

Ces caractéristiques ont également permis une classification « Natura 2000 » sur un secteur plus large qui se superpose en partie à celle du « grand site ».

Grâce à ces qualités environnementales exceptionnelles, sur un espace qui est aussi en partie propriété du Conservatoire du Littoral, il a été possible de bénéficier d'un financement européen « life nature » pour aider à la réalisation des opérations nécessaires au maintien ou à la restauration du milieu.



Alors, à quoi servent ces « labels », classements et reconnaissances si les secteurs qui en bénéficient peuvent malgré tout être ainsi menacés ?

Un collectif, « Le peuple des dunes », auquel les ACR se sont associés, s'est créé pour lutter contre ce projet. A son initiative, la population locale a manifesté en masse contre le projet : 12000 personnes rassemblées à Erdevén le 25 mars dernier. De son côté, Le groupe biodiversité de la F.N.E (Fédération Nationale de l'Environnement) a retenu ce projet d'extraction de sable par le groupe Lafarge parmi les 20 chantiers « points noirs environnementaux » répartis sur toute la France, qui doivent servir d'indicateurs de la mise en œuvre des engagements pris dans le Grenelle.

Quelques espoirs donc de pouvoir contrer cette malheureuse initiative mais la mobilisation reste de mise.

Martine Gerdil

L'AGRICULTURE PERD 40000 HECTARES PAR AN !! (1)

LE LITTORAL COMBIEN ?...

Tout jeune, je parcourais les vasières de Kernével, les prairies inondables, les étendues de « lavandes de mer », nurseries de milliers de crabes. Dans les trous d'eau laissés par la marée, c'est le carlet que nous pêchions à l'aide d'une vieille fourchette, mettant en fuite des familles d'étrilles. Les huîtres plates étaient l'ordinaire de nos mémorables pique-nique. Souvenirs ... Richesses à jamais disparues...

Des digues au large, des terre-pleins bétonnés gagnés sur la mer, des forêts de mâts endormis derrière de lourdes fortifications, des pontons par dizaines dans les estuaires. Ports ou aires de stationnement pour bateaux ventouses ?

D'immenses parkings à voitures occupés par



d'innombrables camping-cars fuyant les campings payants, écrasant, sous leur nombre, les pelouses de bruyères et œillets marins, sans oublier le délestage suspect d'eaux usées. Et lorsque des maires

s'élèvent contre ces immenses tapis de bitume, c'est par le boycottage des commerçants locaux que répondent nos camping-caristes indélicats.(2)

A quand donc l'obligation pour les camping-cars de stationner la nuit dans les campings ? Pour enfin dire adieu aux pollutions.

Ce matin, bonne nouvelle (3) : Un quatrième port à sec est ouvert en Ille et Vilaine ; il accueillera les bateaux de plaisance à moteur à l'écart du littoral. Il suffit d'éloigner ces équipements des rivages, les zones artisanales feront l'affaire.

Ce nouvel équipement nous apporte-t-il l'espoir d'une prise de conscience des décideurs ? A quand le bord de côte libéré de tous ces accapareurs ? Le plaisir de découvrir un chemin sentant bon l'ajonc, quelques barques au fond d'une crique : le bonheur pour nous, randonneurs.

Apprendre à partager sans détruire, ni saccager, c'est la responsabilité de tous.

Je rappelle qu'en 1967 un directeur de l'équipement de la région de Saint Malo disait déjà :

« On ne peut plus sacrifier les sites ».

Ou encore : « La plupart des pollutions sont guérissables. Une seule est irrémédiable : c'est l'occupation de l'espace ». (P Raynaud. Directeur du Conservatoire du littoral).

Norbert BOURLET

(1) Ouest France 17 septembre 2007

(2) Ouest France 7 août 2007

(3) Ouest France 19 septembre 2007

LE VELO SUR LE SENTIER COTIER?

ASSUREMENT NON!

Et certaines des équipes municipales qui nous avaient considérés comme des empêcheurs de pédaler en rond, offrant sans retenue leurs parcours à toutes les espèces de bipèdes sonnante et trébuchant, en sont revenues... Le randonneur pédestre regarde le paysage, le vététiste a les yeux fixés juste en avant de sa roue, veillant le possible obstacle : différence d'utilisation du chemin, d'où, parfois, dans un passé récent, des rencontres peu amènes entre d'aussi peu semblables usagers...



Il y a eu de la part de la Fédération V.T.T. une prise en compte de la spécificité de ses pratiques, avec l'aménagement d'itinéraires très sportifs, répertoriés par balises de couleur comme les pistes de ski, pour aller jusqu'aux plus difficiles, les noires!

Et, précisément comme pour le ski, point n'eût été besoin d'asservir et dénaturer la montagne pour quelques poignées de grands et respectables descendeurs - ceux du début de l'ère - à moins qu'un développement programmé d'investissements hôteliers et immobiliers en pied de piste, n'exigeât un tel environnement plus communiquant...

Avec le changement des modèles d'engins, de leurs usages, qui peut nier la participation du vélo à l'image des vacances rêvées, et même à son intégration à la nature? Une bonne partie des vététistes se sont éduqués, sans doute pas tout à fait à l'aise dans une peau identifiée "perturbateurs"... Sur les sentiers trop accessibles et tentants, les services techniques locaux ont appris à aménager des obstacles divers : chicanes, fossés, qui

gâtent le plaisir de la pratique sans retenue...

Une « exclusivité » qui dérange...



Pour être moi-même adepte du V.T.C. (vélo tout chemin, un peu plus paisible, mais quand même...) et fidèle aux principes des Amis des Chemins de Ronde, je vis assez bien mes contradictions. A condition de bien préparer mes sorties, me resteront toujours de beaux et longs chemins forestiers où je rencontre si peu de piétons que nous avons plus de motifs de nous rapprocher que le contraire. Revenant à la côte qui, concentrant les objectifs, multiplie les convoitises, je voudrais signaler une commune qui a su quasiment résoudre la quadrature du cercle. Il s'agit de MOELAN SUR MER qui a joué résolument sa carte, s'équipant même d'une maison du cyclisme (salles de réunion, station de nettoyage etc ...) et adaptant son espace boisé immense aux deux roues. De son passé récent, mi-paysan, mi-marin (encore six cents pêcheurs en 1950 dans les ports de MERRIEN, BELON, BRIGNEAU et DOELAN), la commune a conservé un lacs de chemins creux que services techniques et associations s'activent à entretenir et baliser. Mais, justement, point trop d'indications de fléchage : le vététiste doit rester un aventurier avec un solide sens de l'orientation. Les parcours moëlanais ont conservé quelque chose d'avant le G.P.S! Et pour ce qui nous intéresse, la côte, si l'ensemble des boucles évite de s'en approcher, en trois ou quatre lieux tout au plus, profitant de promontoires élevés, une brève portion de chemin cycliste vient offrir une vue sur l'océan en retrait et plus haut que le sentier côtier.

Pourquoi ne pas saluer la démarche d'amoureux de leur patrimoine qui l'entrouvrent, en donnent le goût, mais ne le dilapident pas?

Daniel BOAS

« Et Vive la liberté de se promener, de rêver, de se détendre en solitaire. Ou de prendre rang dans la foule des touristes, chez eux sur trois mètres de largeur d'une voie qui leur est exclusivement réservée. »

Maître Langlais

BULLETINS MUNICIPAUX ET ECO-CITOYENNETÉ



Les bulletins municipaux du Morbihan reflètent-ils un état d'esprit positif de leurs conseils municipaux vis à vis du développement durable ou de la protection de l'environnement? La lecture de bulletins municipaux de 17 communes(1), sur les quelques 265 qui constituent le Morbihan, ne permet pas de formuler un jugement général.

Cependant, elle donne un aperçu contrasté de communes qui constituent un échantillonnage d'une large bande côtière allant de Ferrel à Plouhinec.

Presque tous les bulletins étudiés laissent entendre comme un léger bruit de fond : on est ouvert au développement durable. Cependant, il ne faut pas se faire illusion, on ne s'y engage pas trop : on accueille par exemple l'annonce de la "gestion intégrée des zones côtières" dans la ria d'Étel comme une nouvelle sympathique, mais on ne s'y implique nullement. On veut bien être spectateur de l'affaire, mais on se garde d'en être acteur.

Certains maires montrent de la mauvaise humeur vis à vis des limitations de la liberté individuelle, nécessaires pourtant dans toute vie en société : l'exemple récurrent est celui des restrictions à la construction imposées par la loi et mal supportées, face à une urbanisation galopante. Les associations de protection de l'environnement telles les ACR, qui rappellent le droit et la légalité, sont alors fort injustement désignées comme le bouc émissaire.

Montons d'un cran dans l'échelle des réalisations positives. Assez fréquemment on met en place un début de tri sélectif des déchets ménagers ou on favorise le compostage individuel. Un timide début face à l'énorme

problème de l'élimination de ces déchets sans polluer le présent ni le futur. Ailleurs, on parle de désherbage sans désherbant ou avec le minimum de pesticides, ou bien on nettoie les plages en respectant la laisse de mer. C'est un bon départ pour protéger l'environnement.

Certains bulletins sont encore plus positifs : ils témoignent de la création d'itinéraires cyclistes ou piétons : c'est dans l'air du temps. Ailleurs, on met en route l'inventaire des Zones humides, efficacement encouragé par la Préfecture. Ici ou là on tient des réunions de quartier, lieux d'écoute démocratique. Cinq communes organisent conjointement un service de transport collectif à domicile qui fonctionne à la demande. Un bus de l'environnement parcourt une communauté de communes dans un but d'éducation...

Avançons d'un degré écologique : une grande commune soigne un verger pédagogique et tient une Maison de la Nature. Elle participe à la Semaine du Développement durable, en contraste d'ailleurs avec sa politique générale qui est une politique traditionnelle de développement économique tout court.

En tête du peloton, quelques rares communes soutiennent le projet controversé de PNR (Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan). L'une réhabilite 17 puits communaux dans l'optique d'économiser l'eau potable et équipe la commune d'un véhicule électrique. Une autre participe durant un mois à la "fête du printemps de l'écologie". Une autre encore cède un étang et son parc au Conservatoire du Littoral.

On voit même une commune débiter dans la voie de l'agenda 21 (St Nolff) et une autre entériner un PLU dont la qualité environnementale est incontestable.

Que conclure de ce rapide tour d'horizon? Les communes testées évoluent, certaines très timidement, plus lentement que nous le souhaiterions, vers une prise de conscience écologique. Certaines vont plus vite, invitant les autres à l'émulation. Toutes sont sous l'influence de l'ensemble de la société, qui avance plus rapidement dans la voie du développement durable. Soyons optimistes : les prochaines générations communales iront plus loin. On en voit les prémices.

Henri Girard

(1) Bulletins municipaux examinés (année 2006 essentiellement) : Ambon, Baden, Berric, Belz, Camoel, Crac'h, Damgan, Férel, Ile d'Arz, Marzan, Pénestin, Plouhinec, StAvé, St Gildas de Rhuy, St Nolff, Ste Hélène, Vannes.

Les ACR du Finistère cheminent sur leurs sentiers côtiers avec des objectifs identiques à ceux des Morbihannais.

La charte de l'Environnement adossée à la constitution présageait des directives pour promouvoir un développement durable des différentes activités nationales en cohérence avec les directives européennes, d'où une déclinaison de directives nationales pour une approche plus conforme à l'environnement qui se traduit sur le terrain par :

- Une Charte des espaces côtiers bretons
- Le Parc marin de l'Iroise.

En ce qui concerne l'urbanisation sur les territoires par les intercommunalités :

- Les SCOT (Schéma de cohérence territoriale) qui doivent intégrer la loi sur l'eau, la loi Paysage, les ZPPAUP et la loi « littoral ».
- Les PADD (Plan d'aménagement et de développement durable).

Puis le Grenelle de l'Environnement.

Les ACR se situent dans ces différentes instances, leurs statuts avec agrément préfectoral leur donnant compétence sur le territoire des communes littorales du département.

Si nous constatons une prise de conscience de certains élus, d'autres s'empressent d'urbaniser à tout va, même dans la bande des 100m, en bord de faille, rejetant une proposition de préemption du Conseil Général.

L'application des SCOT suppose une certaine morale collective, ce qui est loin d'être le cas.

Comme toujours à notre avis, les contrôles de légalité obéissent à une lecture très accommodante des lois.

Pour notre association, l'année 2007, comme les années précédentes, a été faite de beaucoup de démarches, réunions avec déplacements, discussions téléphoniques, courriers et courriels avec des photos pour preuves à l'appui, recours... avec l'impression de ne guère avancer.

Cela doit également être l'impression de Monsieur le Préfet qui chaque année doit remettre des chantiers promis faute de crédit. **Il est vrai que monsieur le secrétaire Général de la préfecture nous a affirmé qu'il n'a pas cru déceler un besoin pressant d'ouverture de sentiers côtiers.** Que faut-il en conclure?

Cependant, nous nous démenons, les articles de presse en font foi, pour la promotion et l'instauration du sentier côtier et la protection de son environnement.

Un courrier de la préfecture, DDE service action territoriale sud et prospective, stratégies territoriales et urbanisme local, interrogé par les députés du Finistère

que nous avons alertés, nous annonce de bonnes nouvelles sous réserve d'obtention... de crédits.

L'instauration puis la promotion et enfin la protection du sentier côtier est décidément un travail de longue, voire très longue haleine, mais ça avance.

LES DOSSIERS 2007 :

- **Ile de Bath** : participation à l'étude en soutien au maire, L'enquête publique vient d'avoir lieu.
- **Plouescat** : participation à l'étude en soutien au maire et à l'association Sevel Ploueskad.
- **Plouguerneau** : avis favorable du conseil municipal, à l'institution de la SPPL, en date du 4 juin 2007
- **Fouesnant** : de Beg Meil à la cale, l'enquête publique vient de se terminer, non sans oppositions de part et d'autre, aucune reconnaissance du terrain par les associations comme cela se fait dans le nord du département. Dossier linéaire, sur un rivage très escarpé, difficilement interprétable sans visite préalable du terrain. Il faut attendre les conclusions de la commissaire enquêteur...
- **Pays Bigouden, Combrit, Pont l'Abbé, Loctudy**

Dossiers en attente d'une réponse de la mairie:
Hanvec,

Dossiers à ouvrir : Santec, Plounéour Trez, Plounevez Lochrist, Goulven, Loctudy

Les communes de la rade de Brest : Landevennec, Le Faou, Rosnoen, Trévargan, Argol, Plougastel-Daoulas
Communes où la SPPL est à terminer, ou à reprendre : Fouesnant, la Mer Blanche Concarneau, le Cabellou, Lopérhet, Riec sur Belon si crédit, St Pol de Léon, Moëlan sur Mer, Kerfany vers la plage grise.

Comme vous pouvez le constater, il y a encore beaucoup de palabres en vue, il faut en général une dizaine d'années pour que le sentier s'ouvre après une demande initiale. Cela nous inquiète car la bande littorale, pendant ce temps, est accaparée par des particuliers qui y renforcent des murs, construisent piscines, cabanons, voies cavalières ...

Messieurs les Maires, garants de la loi sur leurs communes peuvent la contourner, sans risque, puisque sans réels contre-pouvoirs et les délais pour toute contestation si courts

LES DOSSIERS AUX TRIBUNAUX

Compte tenu de la lenteur de nos tribunaux, nos dossiers avancent au même rythme.

Le dossier de Brigneau est en appel. D'autres sont prévus pour la fin de l'année.

LES DOSSIERS LITIGIEUX EN COURS DE DEBLOCAGE:

- **a) Carantec:** Nos amis de Carantec nous ont appris qu'en contradiction avec les conclusions du Commissaire Enquêteur, lors de l'enquête publique, un panneau d'affichage incite à circuler en dehors de la SPPL en passant par une avenue non sécurisée et le parc Claude Goude (parc municipal en boisé classé) pendant 6 mois de l'année, ce que nous estimons abusif et en contradiction avec la loi : contact à prendre avec Madame la sous Préfète de Morlaix et la DDE de Brest.

- b) Tibidy commune de l'Hôpital Camfrout

Après un constat de carence de la municipalité, malgré nos demandes réitérées, ainsi qu'une réponse sans fondement de la DDE Maritime, un expert de la Cour d'Appel de Rennes a été consulté.

Le non respect de la convention entre la commune et l'ancien propriétaire est dénoncé par l'expert. Une vingtaine de contribuables de la commune prennent le dossier en charge pour retrouver leurs droits ancestraux, un chemin côtier leur permettant l'accès à une cale.

Les constructions sur le DPM sont identifiées. Constat fait par huissier aux grandes marées d'équinoxes en septembre à la demande des Amis des Chemins de Ronde, pour situer le sentier côtier modifié par le propriétaire, la gendarmerie ayant refusé de faire ce constat.

Devant l'obstination de ses administrés, Monsieur le Maire a demandé l'institution de la SPPL sur sa commune par délibération du Conseil Municipal courant octobre.

Le tracé de la SPPL figure dans l'acte de vente du propriétaire actuel, nous allons prendre des contacts avec lui afin de s'assurer de sa bonne foi, au sujet de la mise en place de la SPPL, sur tout le pourtour de l'île. Sinon, un recours est possible.

LES DECHARGES OUBLIEES: Le Hafond, Kerien Allan, Kerjégu, Ile Chevalier, Pouldon.

Il n'est pas étonnant d'entendre que la plupart de nos rivières sont polluées au pyralène, nous dénonçons depuis plusieurs années des décharges oubliées constituées de toutes sortes de matériaux plus ou moins hétéroclites et nocifs pour l'eau, car c'est le plus souvent sur les zones humides que nous les décelons. Dans l'imaginaire des gens, le fait de recevoir de l'eau propre, nettoyée, à domicile, a eu un effet d'abandon

pour les rivières et les milieux humides qui ne serviraient plus à rien. On peut donc les polluer ou s'en servir comme lieux de décharges ou encore les combler pour construire. **Une éducation pour la protection de l'eau et des espaces humides est essentielle, nous soutenons donc le travail de l'Association Eau et Rivières de Bretagne.**

Ce dossier décharges est très lourd et nous revient très cher, une association amie, la DEB, a même décidé de porter le dossier du Haffond au tribunal.

NOS CHANTIERS DE DEBROUSSAILLAGE : Combrit et Plobannalec-Lesconil.

NOS MANIFESTATIONS :

Beg Porz à Moëlan sous le regard de FR3 Ouest, le confortement de la falaise tombée à la mer est promis pour 2008, **Kerduel toujours à Moëlan** pour projet d'une urbanisation excessive dans une zone en partie humide en lisière d'un espace boisé classé.

NOS SORTIES:

Reconnaissance de terrains pour la préparation des sorties ou pour des constats sur le sentier côtier à la suite de signalements: Plozévet, Concarneau, Hillion, Fouesnant, Combrit, Pont L'Abbé, Ile de Tibidy Hôpital Camfrout, Plougastel, Brest métropole, etc...

Nous participons également aux travaux de l'Union des Associations de Défense du Littoral : le but de cette association d'associations est de promouvoir au besoin par des « formations » la défense de la bande littorale et de faire en sorte de pouvoir être représenté dans des collectivités importantes comme la région, participation à 5 CA.

Les demandes de subventions sont restées lettre morte. L'Etat manquant de fonctionnaires pour faire respecter les lois sur le terrain, trop souvent nous nous trouvons dans l'obligation de dénoncer le non respect des lois, que cela nous coûte à nous bénévoles, les institutions baissent les bras et ferment les yeux.

NOS RENDEZ-VOUS :

Maire de Combrit, voie ancestrale de Kergus, Directeur de l'Environnement, Beg Porz Moëlan, Chambre d'Agriculture, DDE pour les campings.

Pour terminer : Un satisfecit : nous travaillons en parfaite harmonie, de façon constructive, avec la DDE de Brest pour tous les dossiers concernant la SPPL du nord Finistère, nous proposons d'adresser nos félicitations à ce service.

En toute dernière nouvelle, Monsieur le Préfet du Finistère, par l'intermédiaire de Monsieur le Député Maire de Concarneau qui avait assisté à notre dernière AG, nous assure, je cite : " *il est prévu d'organiser des réunions de présentation des projets de tracé avec l'ensemble des partenaires concernés et je veillerai à ce que cette association soit systématiquement invitée*".

Nous nous en réjouissons. **Marc Chenais. Président.**

NICHEE A RISQUES

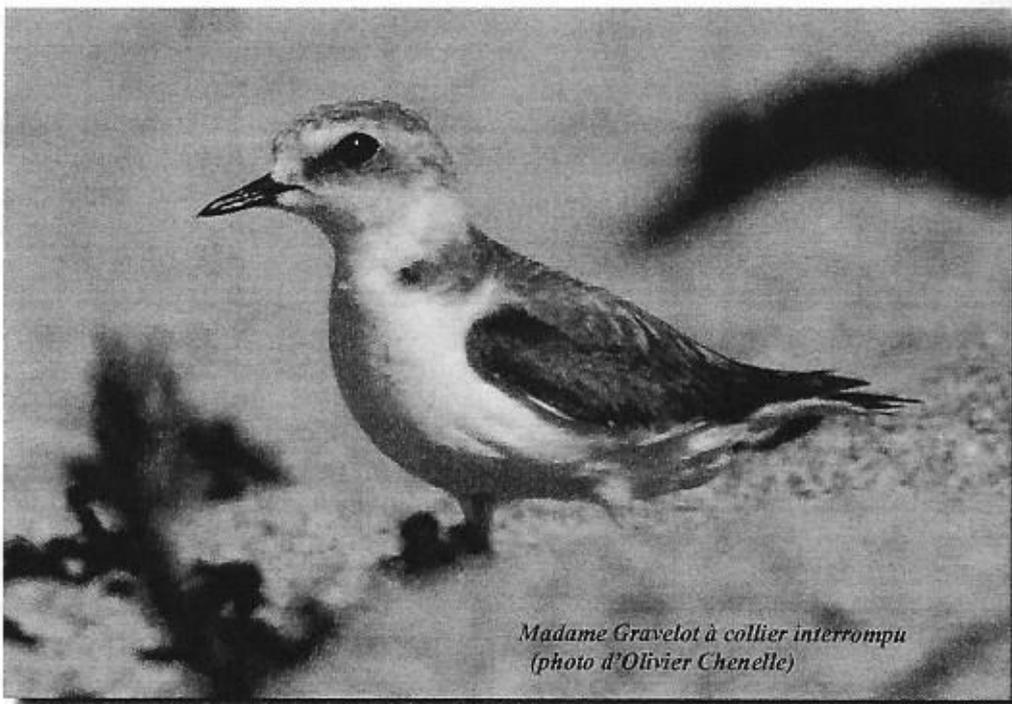
Le Gravelot à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*, est un petit oiseau à peine plus gros que le Rouge-gorge : après avoir hiverné en Afrique ou sud-ouest de l'Europe, il vient nicher sur nos plages sableuses. Et c'est là son gros problème !

Le 13 juin 2006 après midi, je me promène sur les plages de Penvins-Landrezac. M'étant assise à 1,5m des ganivelles, j'aperçois aussitôt un petit oiseau qui m'observe à quelques mètres. Puis il décrit devant moi un arc de cercle parfait tout en me surveillant. Pourvu que... Je ne bouge plus et le vois finalement qui s'installe sur son nid pour couvrir. Ouf, je n'ai pas écrasé ses 3 oeufs ! Le Gravelot à collier interrompu ne choisit pas la facilité : il dépose ses oeufs en haut de l'estran, sur le sable, un brin d'algue, un petit caillou : le tout se confond avec lui et il se croit en sécurité ! Durant 3 semaines je suis revenue pour constater que, malgré cet emplacement très exposé aux visiteurs en tous genres, le couple se relayait en permanence. Quand d'autres espèces s'approchent, le mâle aussitôt s'éloigne et fait le pitre pour attirer vers lui les éventuels prédateurs : manoeuvre de diversion très efficace ! Début juillet je passe tous les matins et le mardi 4, je cherche : plus rien... Suppositions : un prédateur est passé (renard, humain, etc...) ou l'éclosion s'est bien produite et les parents ont aussitôt emmené les jeunes. L'un ou l'autre est possible.

La diminution régulière de l'effectif des Gravelots à collier interrompu a amené des associations à sensibiliser les maires des communes pour éviter le nettoyage en haut des plages durant la période sensible. Un balisage a été mis en place pour éviter le piétinement et des bénévoles ont surveillé certains sites. Des enclos ont même été installés en Baie d'Audierne : les résultats sont très positifs en général, sauf que l'Epervier d'Europe comprend vite qu'un enclos peut être synonyme de garde-manger !

Rien n'est simple mais le mieux serait sans doute que l'homme n'envahisse pas trop certaines portions de plage et laisse la nature se débrouiller sans lui.

Françoise VALLEZ



*Madame Gravelot à collier interrompu
(photo d'Olivier Chenelle)*

OUI, IL FAUT REMETTRE LES COCHONS SUR LA PAILLE !

Depuis quarante ans, chaque année, nos rivages de la Bretagne nord en fond de baies lagunaires sont ravagés par les algues vertes. Elles sont là, tous les ans, pendant six mois, empestant notre atmosphère côtière, nous interdisant de nous baigner, détruisant faunes et flores du littoral, détruisant pour toujours d'immenses plages de sable fin. La soupe de marées vertes estivales casse l'érosion naturelle des vagues et favorise la sédimentation de fond de baie : des herbues envahissent les plages. Ce triste constat est voilé par la puissance publique, il ne faut pas détruire l'image économique de la Bretagne agricole.

Ces algues se nourrissent des excédents de nitrates apportés par les rivières qui drainent des régions d'élevage intensif de porcs, de volailles et de bovins.

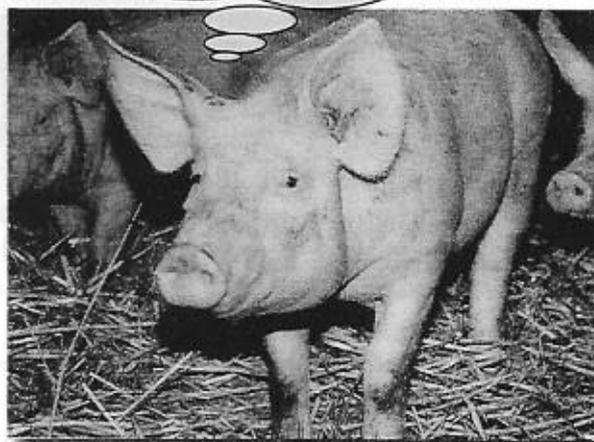
Dans les premières années de l'apparition des algues vertes, c'étaient les cabanons de bord de mer qui étaient accusés avec leurs lessives au phosphate. Et ce n'est qu'en 1999 au cours d'une conférence à Ploufragan qu'Ifremer a révélé le vrai coupable : l'agriculture intensive avec ses 90% de nitrates polluant les rivières.

C'est un cancer issu de nos propres comportements économiques : oui, il faut remettre les cochons sur la paille et les vaches dans le pré pour laisser la terre se reposer et digérer tranquillement les déjections animales. Il convient de s'orienter vers d'autres pratiques agricoles garantissant un bien être animal, des viandes saines, des paysages respectés, la qualité de l'eau préservée et donc des rivages renaissant, des baignades possibles.

L'élevage sur paille des cochons favorise le bien être animal, une santé du bétail sans antibiotique et sans aliments chimiques. Les déjections sont absorbées par la paille pour fournir un fumier biodégradable dans le sol et ce n'est que neuf mois après que le ruisseau reçoit le solde de digestion quasiment épuré du nitrate. Avec le cochon sur caillebotis, c'est dans les jours qui suivent que le lisier court dans les ruisseaux. « Maïs + lisier = algues vertes assurées », dit mon ami André Pochon, alors vite, mettons les cochons sur la paille pour retrouver nos plages propres et nos fontaines buvables. Territoire par territoire, il faut aider les agriculteurs qui

songent à notre avenir. C'est la clef pour retrouver des Chemins de Ronde offrant le bonheur du paysage breton, avec le vert de ses champs et le jaune et blanc de ses grèves.

*Nous, ce n'est pas comme les humains :
On est bien mieux quand on est sur la
paille !...*



C'est en 2000 qu'un rassemblement de riverains excédés des ravages constitua l'association : « Halte aux Marées vertes ».

L'association « Halte aux marées vertes » a engagé avec d'autres Associations un recours de plein contentieux contre l'Etat qui n'a pas assuré ses missions de service public pour la qualité des eaux. Le jugement va être prononcé dans les prochains jours.(1)

Pour voir disparaître les algues vertes, il faut descendre à 10mg de nitrate par litre d'eau dans les rivières, nous sommes bien loin des 50mg maxi recommandés par Bruxelles.

Gageons que la sentence du tribunal administratif contribue à l'élaboration de nouvelles normes d'hygiène.

André OLLIVRO

Porte parole de « Halte aux marées vertes »

Auteur du livre « la Bretagne est-elle une porcherie ? » aux Editions du Temps à Nantes.

(1) Le 25 octobre 2007 le Tribunal administratif de Rennes a jugé l'état responsable de la prolifération des algues vertes sur le littoral breton et l'a condamné à verser 2000€ de dommage et intérêts à Eau et Rivières de Bretagne qui avait engagé un recours en février 2004 à son encontre avec d'autres associations.

L'état devra également verser un euro symbolique à E.R.B ainsi qu'à 3 autres associations : « Halte aux marées vertes », « De la source à la mer », « Sauvegarde du Trégor » qui dénonçaient le laxisme des préfets en matière de protection de l'eau.

Dernière minute : le ministère de l'écologie a fait appel de la décision, défendant ainsi les préfets qui ne respectent pas la loi...

CREATION DU PARC NATUREL MARIN EN MER D'IROISE.

GADGET POLITICIEN OU OUTIL INNOVANT POUR LA CONNAISSANCE ET VALORISATION DU MILIEU MARIN ?

« Monsieur Borloo, ministre de l'écologie et du développement durable et Madame Nathalie Kosciusko-Morizet ont la joie de vous annoncer la naissance du parc naturel marin d'Iroise ». Fait à Paris le 29 juin 2007.

Encore faut-il que le décret soit contre signé par le premier ministre car il y a eu un précédent : le même décret signé par Nelly Ollin avant les élections de 2007 n'est jamais paru au journal officiel !(3)

Ce parc, qui forme un quadrilatère de 33500km², de Porspoder au nord à Douarnenez au sud (à l'exception de la rade de Brest), englobant Ouessant, Molène, Sein, se révèle être est le plus grand champ d'algues d'Europe. Il accueille plus de 300 espèces de poissons ainsi que le quart de la population des mammifères marins en particulier, dauphins et phoques.

L'enjeu est de taille et pourtant, la nouvelle passa presque inaperçue et ne passionna pas le public, tant il est vrai qu'entre parcs naturels régionaux, réserves naturelles, sites Natura 2000, et autres ZNIEFF, une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Mais ce qui surtout frappant, c'est ce constat de quasi indifférence, comparé à la polémique qui se manifesta par discours enflammés, prises de position radicales pour ou contre le projet de création du parc, qui vit le jour en 1989, avant de devenir une affaire politique! Exemple : « ce projet est une couche supplémentaire au mille-feuilles de l'administration, c'est un gâchis de temps et d'argent ». Le Bihan, président de l'Advili (1) soutenu par la droite, et à l'opposé, la SEPNB Bretagne Vivante et les milieux scientifiques, auraient été favorables à la sanctuarisation de ce milieu naturel pour constituer une réserve de la biosphère, ce à quoi s'opposaient les « travailleurs de la mer » ainsi que les élus, inquiets de devoir laisser dans les cartons, leurs études de ports de plaisance, marina ou concessions de plages ...

Alors fallait-il créer ce parc ?

Le conservatoire du littoral, l'Ifremer, la chambre de commerce, le préfet maritime ou du département ne disposent-ils pas de suffisamment de moyens, en amont et en aval, pour gérer ce domaine public maritime ?

Non, Le projet n'a pas pour vocation de se substituer aux différents organismes déjà constitués, publics ou parapublics, dont les missions consistent à délimiter, dans un cadre juridique précis, l'ensemble des activités humaines en relation avec la mer qui est un bien universel.

L'idée est au contraire de partir de la connaissance du milieu marin pour élaborer un plan de gestion durable des ressources à protéger ou à exploiter in fine par l'homme, dans le respect des équilibres fragiles de la biodiversité marine.

Et pour une fois, les représentants de l'Etat, les élus, des professionnels de la mer et les associations de l'environnement siégeront à égalité au sein du conseil d'administration et l'équilibre devra être respecté entre protection et développement.

Des missions confiées au parc, il faut retenir : l'approfondissement de la connaissance des espèces et des écosystèmes, la réduction des pollutions d'origine terrestre, le maintien des espèces protégées et de leurs habitats, mais aussi : le soutien de la pêche côtière, l'exploitation durable des champs d'algues, la maîtrise des activités d'extraction des matériaux et enfin le développement raisonné des activités touristiques nautiques compatibles avec la protection des écosystèmes marins.

Ainsi, chacun y trouve son compte et les haches de guerre sont enterrées !

Protéger la nature, la diversité biologique, transmettre ce patrimoine aux générations futures, beau programme mais, l'argent étant le nerf de la guerre, il faut espérer que des restrictions budgétaires n'en fassent pas une coquille vide.

Charles GROLEAU

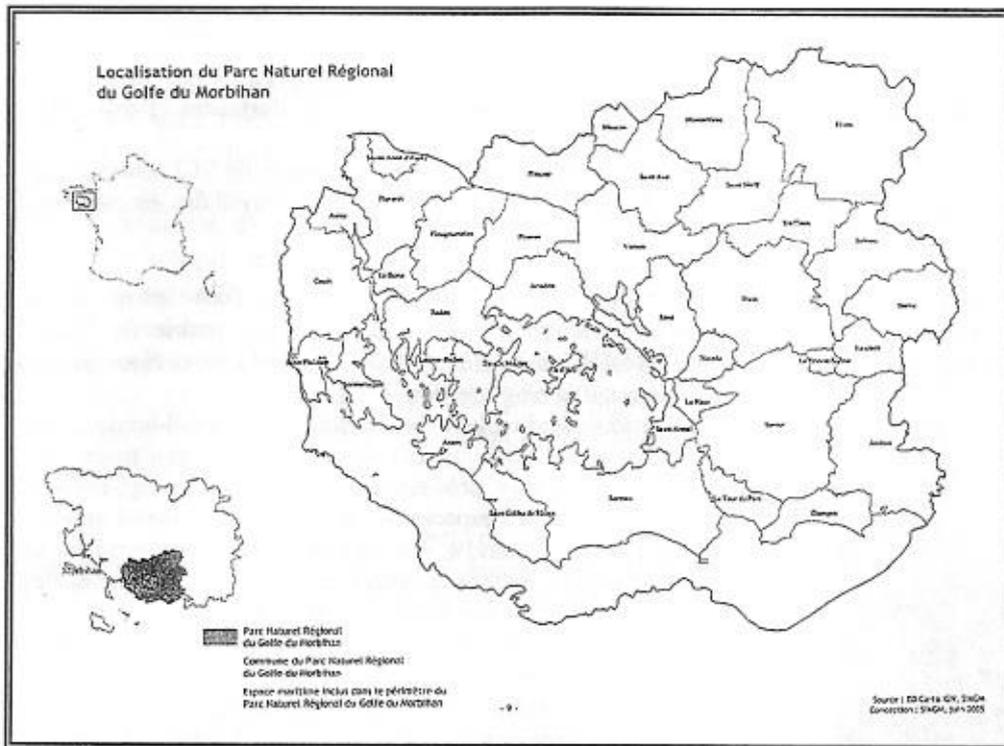
Sources : - Le Monde du 03 07 2007 et du 20 07 2007 (87000 places de port pour 198000 navires immatriculés)

- Le document d'orientation du ministère de l'environnement

- « La mer d'Iroise : négociations sur le principe de protection » de Véronique Van Tilbeurgh

(1) Advili : association de défense et de valorisation des îles de la mer d'Iroise. (2) Znieff : zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. (3) Le décret a été signé le 3 octobre 2007 par le premier ministre à l'occasion du Grenelle de l'environnement.

LE PROJET DE PARC NATUREL DU GOLFE DU MORBIHAN.



En 1994 l'idée de la création d'un Parc naturel du Golfe du Morbihan a été lancée. Quelle était la motivation de ses premiers initiateurs ? Protection de l'environnement ? Label pour mieux vendre les produits et attirer les touristes ? Les associations de protection de l'environnement ont, avec prudence, participé aux réunions de concertation.

Aujourd'hui le projet, résultat d'un consensus entre élus, représentants professionnels, associations de défense de l'environnement est acceptable. La charte élaborée doit être représentée au CNPN (Commission Nationale des Parcs Naturels Régionaux) qui, lors d'un premier examen, a ajourné le projet car nombre de municipalités ne s'engageaient pas clairement à maîtriser l'urbanisation. La charte doit être acceptée par les communes et n'est pas imposée. Les communes qui ne souhaitent pas signer cette charte peuvent la refuser. Mais, évidemment, pour que le projet soit labellisé, il faut qu'une majorité importante des 38 communes y adhère.

Un PNR doit répondre à certaines obligations pour être labellisé et obtenir des subventions de la Région, de l'Etat et de l'Europe. Cinq missions doivent être remplies :

- 1) La protection et la gestion d'un patrimoine naturel, culturel et paysager menacé par une forte pression urbaine ou une sur-fréquentation touristique.
- 2) L'aménagement du territoire.
- 3) Le développement économique et social (soutien des entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent les ressources humaines).
- 4) L'accueil, l'éducation et l'information.

5) L'expérimentation : programmes de recherche et démarches pilotes. A titre d'exemple, des actions de préfiguration ont été menées, grâce à des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional : Marais de Lasné, gestion de landes à Saint Nolff, mouillages écologiques dans le Golfe...

Les « Amis du PNR » sont une association créée en Décembre 2006 pour soutenir le projet menacé par ceux qui craignent que la protection de l'environnement nuise à leurs intérêts à court terme. Elle ne souhaite pas mettre le territoire « sous cloche » Ce n'est pas une réserve, au contraire le PNR doit être soucieux de la vie des habitants et en particulier de ceux qui y travaillent et qui ne doivent pas, en raison du coût du foncier, être rejetés hors du territoire et être contraints à de longs déplacements pour rejoindre leur lieu de travail. En bref, un PNR est un territoire vivant, dynamique soucieux de la qualité de vie de tous ses habitants dans un cadre de développement durable. « Les amis du PNR » souhaitent informer objectivement du contenu de la charte et sont prêts à répondre à toute invitation (associations, communes) pour présenter un court diaporama présentant les grandes orientations du projet et participer à une discussion.

Joël PIOLOT

Pour toute information : Téléphoner au président : Monsieur Piolot Tel 02 97 44 74 35 courriel: Anjo5@wanadoo.fr
Site internet des amis du PNR : <http://lesamisduparc.canalblog.com>

EN BAIE DE St BRIEUC. Le 2 septembre 2007

A l'arrivée au sommet de la pointe du Roselier le brouillard matinal se déchire et un vaste panorama se dévoile sur la côte de St-Quay-Portrieux, vers la pointe de Pléneuf, la presqu'île d'Hillion, l'anse d'Yffiniac, et derrière, le Légué. Chacun se précipite vers un point de vue!
 Au voisinage d'une table d'orientation en forme de poisson, d'un monument érigé en souvenir de ceux qui périrent en mer, subsiste un four à boulets de 1794. La pointe du Roselier est un site classé.

Des plantes méridionales, beaucoup d'arbustes et des villas s'agrippent à la colline.
 Le sentier aboutit au centre hélio-marin de St-Laurent-de-la-mer. Il faut alors remonter la rue pour rejoindre les cars, une remontée très rude...!

La route d'Hillion, bordée de chênes (une splendeur en automne) longe des prés, un bois, une prairie en fleurs, traverse Hillion et aboutit à l'anse de Morieux. Nous piqueniquons sur la plage de Bon Abri.

A l'arrière de la plage, un camping de mobil-homes, très critiqué par l'association... Certains ACR choisissent de s'installer à l'ombre, près des mares où cohabitent sept espèces d'amphibiens (sept espèces de chants!), sur le massif dunaire de la Réserve Naturelle. Pas de falaise sauvage comme sur la côte atlantique mais un paysage accidenté. La mer est haute, calme, cet "infini silencieux" de Louis Guilloux.

En hiver, l'anse de Morieux est une zone de refuge pour le Tadorne de Belon.

Par un sentier bordé de prunelliers, aubépiniers, contournant la presqu'île d'Hillion nous arrivons à l'anse d'Yffiniac. La marée basse dévoile les longues rangées de bouchots : à Hillion, la production annuelle de moules s'élève à près de 4.000 tonnes, soit 10% de la production française. Superbe vue sur l'anse, St-Brieuc et la pointe du Roselier. Arrivée à la Maison de la Baie où un espace muséographique sur la flore et la faune de la baie nous attend. Visite passionnante.

Sur le trajet de retour nous avons pu apprécier le beau colombier d'Hillion, du XVIIe siècle. Les cars nous ont amenés à Bout de Ville, de l'autre côté de l'anse d'Yffiniac. Jusqu'en 1956 "le petit train des Côtes du Nord" reliait Tréguier et Paimpol à St-Brieuc, Langueux, et ... St-Cast! Sur une ancienne voie de garage, une association travaille à la sauvegarde de cette mémoire et du matériel. La création d'une ligne musée est envisagée qui rejoindrait Cesson et la Baie. Nous avons pu explorer la gare-musée avec locomotives, atelier d'entretien et une large documentation. Actuellement, ce train peut se déplacer sur un petit circuit. Aussitôt François, Maurice, Pierre, Janine... embarquent avec ticket, ravis de retrouver les bruits, le son de la cloche, les sièges de bois, et disparaissent un bon moment... Retour fort joyeux!

Pendant le goûter, André Ollivro, de l'association Halte aux Marées Vertes, nous explique le phénomène des marées vertes. Auditoire très attentif.

Organisée par Daniel Boas, une belle journée.

Algues vertes à la Pointe du Grouin



Michel Blain fait un riche exposé des caractéristiques de la Baie de Saint-Brieuc, la 5^{ème} baie du monde pour l'amplitude de ses marées : la mer peut se retirer à plus de 7km. Le fond de baie est formé par l'anse d'Yffiniac et l'anse de Morieux qui laissent apparaître une immense étendue de sable à marée basse. A l'ère primaire, il y a plusieurs centaines de milliers d'années, un fleuve coulait au fond d'une vallée aujourd'hui noyée sous plus de 10m de vase. L'anse d'Yffiniac, large de 2,5 km, c'est 700 ha de vase, sable et sablons, roselières, vasières et prés salés, entre Cesson et la pointe des Guettes. A marée basse, les filets de l'Urne et du Gouët serpentent dans la vase. A marée montante, à part quelques îlots, les 700 ha peuvent être recouverts par 7m de mer. L'apport d'eau douce, la faible profondeur, le jeu des marées, font de l'anse d'Yffiniac une usine de plancton, l'aliment du réseau trophique (chaîne alimentaire zoologique). C'est le premier site européen pour la production de coquilles St Jacques.

Située sur l'axe de migration Manche-Atlantique, la baie de St-Brieuc est également une zone humide d'importance internationale pour l'accueil d'oiseaux (40.000 en hiver), en particulier pour la bernache cravant et le bécasseau maubèche. Depuis 1998, le fond de baie est classé Réserve Naturelle Nationale.

Après avoir savouré la vue nous descendons le sentier sur la face sud de la pointe, abritée du vent.

Michèle Girard



BALADE A AURAY. Le 1^{er} Avril 2007



Le long de nos randonnées côtières, nous nous émerveillons des sites que nous découvrons....quand nous levons la tête pour voir l'horizon alors qu'il nous faut être prudents aux endroits où nous posons le pied (félicitons nos marcheurs : les chutes sont rares).

Notre regard se contente du visuel, et nous passons à côté de choses remarquables sans les observer. Si un guide connaît le secteur et s'intéresse à ceux qui veulent ou peuvent l'entendre, en sa compagnie, nous entrons dans l'histoire des lieux.

Cet après-midi du 1^{er} avril, nous avons rencontré quelques pages d'histoire de ce pays d'Auray, riche en événements, en nous

cantonnant à la rivière d'Auray, en amont du magnifique port de Saint Goustan, là où les eaux douces du Loch se mélangent avec les eaux salées que brassent les marées.

Nous longeons un cordon de verdure bien boisé en fond de vallée qu'étrangle de plus en plus l'urbanisation des quartiers de la ville et de la gare d'Auray. Sur l'autre rive, c'est l'expansion du bourg de Pluneret qui sort de ses limites. Nous rencontrons un viaduc, le pont de Toul er Goug. Après avoir passé sous ses arches, la rivière s'élargit tellement qu'elle disparaît derrière les herbus, les roseaux du marais de Kerzo. Quelques balanciers à carrelets attendent de plonger leur filet carré pour pêcher des mulets, des bars, aventuriers de fonds d'estuaire. Nous rencontrons un monument du genre temple grec à colonnes et fronton au bout d'un pré qu'encadre un talus de terre : c'est la chapelle construite là en mémoire des 732 émigrés, chouans, fusillés dans ce pré, ainsi qu'à Port-Louis et la Garenne à Vannes. Ils s'étaient laissés piéger dans la nasse de Quiberon, mal commandés par des nobles aristocrates qui, à aucun prix ne voulaient accepter les conseils du chef chouan, Georges de Cadoudal, enfant de paysans d'Auray qui, pourtant, connaissait bien les lieux....Une petite page de la révolution de 1789 et du débarquement des émigrés en 1795.

À proximité, sur les hauteurs, une croix garde en souvenir la fin d'une tragédie : la guerre de succession du duché de Bretagne et la bataille d'Auray. Jean III, duc de Bretagne meurt en 1338, sans enfant. Son demi-frère, Jean de Montfort et sa nièce, Jeanne de Penthièvre, mariée à Charles de Blois vont s'affronter dans une guerre qui va durer 24 ans avec 1500 combats qui laisseront 200000 morts sur les champs de bataille. Cela ruinera le pays. Jeanne de Penthièvre et Jehanne de Montfort, épouse de Jean de Montfort, veulent mettre sur le trône un de leurs enfants. Des lettres de fer « Jehanne la Flamme » visibles à la sortie d'Hennebont, (un pont porte ce nom) route d'Auray, nous rappellent la vaillance de cette Jehanne de Montfort, véritable chef de guerre. À l'abri des remparts, avec sa troupe, elle avait fait arracher les pavés, pour s'en servir de projectiles, et une nuit, après avoir choisi 150 de ses meilleurs cavaliers, elle attaqua le camp des assaillants en brûlant leurs tentes alors qu'ils dormaient. Elle vint s'abriter à Auray. Des renforts viendront de toutes parts et là aura lieu cette bataille décisive. Charles de Blois sera tué en 1364, Du Guesclin fait prisonnier, et dans le camp de Charles de Blois on comptera, après 7 heures de combat, plus de 5000 morts. Combien dans le camp du vainqueur ? Jean de Montfort qui deviendra Jean IV, prend le pouvoir. L'abbaye de la Chartreuse a été construite sur les lieux en mémoire des victimes.

Nous revenons sur nos pas, nous traversons un quartier d'Auray, nous arrivons aux ruines de l'ancien château et nous surplombons le magnifique site de Saint Goustan avec son pont, son port, ses clochers, ses maisons à colombage, son caractère moyenâgeux. Nous longeons le quai vers l'aval pour nous arrêter face à une plaque scellée sur une maison. Elle commémore le débarquement de Benjamin Franklin à cet endroit en 1778, par ailleurs inventeur du paratonnerre. Il est délégué pour rencontrer la royauté française. Il demande l'aide de la France pour l'indépendance de son pays. Lafayette et son armée participeront à chasser les Anglais. En 1786, naîtront les Etats-unis.

Nous revenons sur nos pas, tous heureux d'avoir revu nos amis, avec des souvenirs plein la tête de ces événements qui ont marqué l'histoire d'Auray, de Bretagne et de France.

Il est bien de se régaler de nos chemins côtiers, mieux de les défendre et encore plus intéressant de découvrir ce que l'homme y a vécu, y a laissé comme trace de son passage.

Pierre Morice & Maurice Robic, les guides du 1^{er} avril



Tous les participants de cette mémorable journée conservent le souvenir d'une balade au fil de l'eau qui fut délicieusement commentée, avec beaucoup de références à l'histoire, par une accompagnatrice de l'office du tourisme de QUIMPER, et qui s'enchaîna l'après-midi par une randonnée pédestre de SAINTE MARINE à COMBRIT sous des frondaisons bienvenues.

J'ai précisément retrouvé une brochure signée "P.A.B." qui, voici une quarantaine d'années seulement, accompagnait les amoureux de l'Odet au long de la promenade.

Je ne résiste pas au plaisir d'en extraire quelques passages, témoignages du bonheur de laisser aller la plume aux émotions du paysage ... ou de la sauvagerie du passé : "La main de l'homme n'a pas encore enlaidi la vallée du pays glazik (glas ou glaz, en langue bretonne, signifie à la fois vert et bleu). Ces deux couleurs sont celles de la rivière quimpéroise. Elles parent les vallons alanguis, les crêtes boisées et le miroir mi-fluvial, mi-marin, qui les reflète. Au creux du vallon débouche le ruisseau rouge, "dour ru" teint en 1490 du sang des Jacques révoltés, que les gentilshommes encerclèrent au pré voisin de la Bouxière, "prat ar mil gof", ce "pré des mille ventres" où la paysannerie fut massacrée." ...

L'anse de Saint Cado.

"Le jour de sa fête patronale, les Bas Bretons rendaient hommage à l'ermite Cado en luttant sur le placitre de son sanctuaire. Cado avait reçu de Dieu, dit la tradition, une musculature d'acier et sa jument ruait avec une telle force qu'elle laissait dans les rochers l'empreinte de ses fers, ainsi qu'en témoigne le bloc de granit conservé dans l'oratoire".

Les Vire-Court.

"L'Odet a changé de visage. Tout à l'heure, le décor de la baie évoquait la majesté des lacs canadiens, le calme des fjords de Norvège. Nous entrons maintenant dans un défilé drapé de ramures moutonnantes où la mainmise de l'homme reste invisible, paysage inviolé qui reporte à ces âges de la préhistoire où la Bretagne tout entière disparaissait, d'un océan à l'autre, sous un manteau de forêts pareilles à celles-ci." ... Aux jours d'automne, cette parure mouvante se teint de rouille, d'ocre et d'or. Dans les échappées blondies du sous-bois, flamboient les houx métalliques aux baies rouges, les fougères arborescentes de la couleur du cuivre." ...

Le Saut de la Pucelle.

"En mémoire d'une pastourelle surprise aux champs par un Templier rouge, l'enfant, serrée de près, se jeta au fleuve. Mais un ange la prit dans ses ailes et la déposa sur la rive opposée, tandis que le poursuivant, se précipitant, s'engloutissait dans la nappe bouillonnante." ...

"Dans le méandre brutal du deuxième vire-court, l'illusion est complète: le flot emprisonné dans l'écrin sylvestre, semble sans issue vers l'amont. Au temps des guerres de la Ligue, les vaisseaux espagnols furent dupes de ce mirage et virèrent de bord, croyant s'être fourvoyés dans un fjord sans issue.. La fontaine du lieu a depuis été baptisée "fontaine des Espagnols". ...



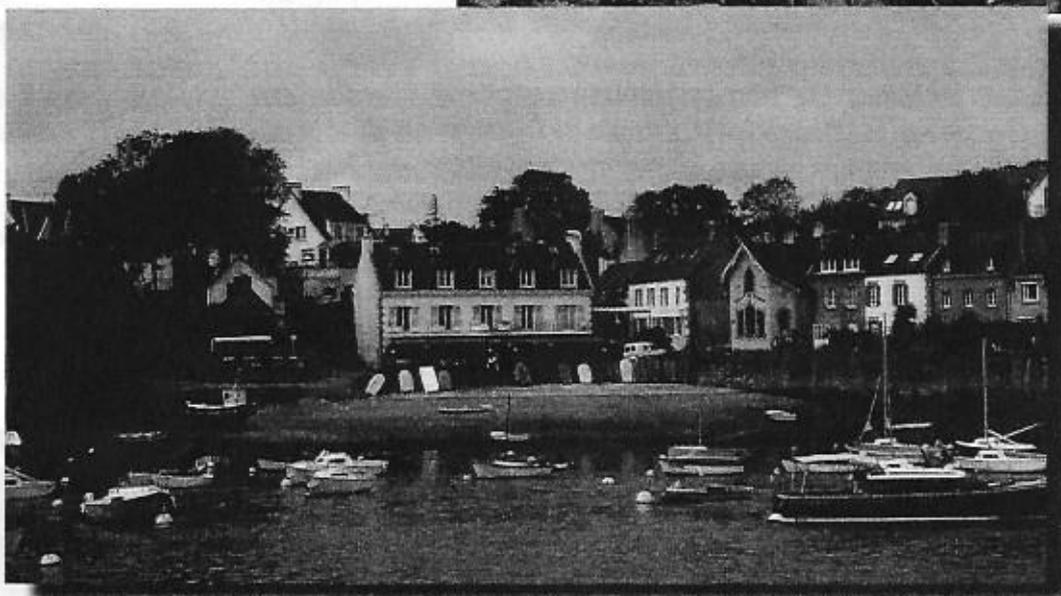
Et je m'en voudrais de ne pas terminer par la belle histoire de Sainte Marine, protectrice de cet ancien village de pêcheurs, une histoire qui, modernisée, pourrait bien inspirer ALMODOVAR !

..../

"A en croire la légende dorée, Marine, pour ne pas quitter son père devenu veuf, le suivit en un monastère d'hommes, dissimulant ses grâces printanières sous un froc de bure, après avoir juré de ne jamais révéler son sexe . Peu après, le père de Marine étant mort, la jeune fille, prisonnière de son serment, demeura parmi les moines. Or, quelque soldat paillard ayant mis à mal une paysanne du voisinage à qui le prétendu frère Marin rendait parfois visite, ce rustre jura par devant justice que Marin(e) était le père de son enfant. Le faux moine n'avait qu'un mot à dire pour repousser l'accusation mensongère. Marine, liée par son serment, se laissa condamner injustement et fut chassée de la communauté. ...Devenue mendicante pour survivre, elle succomba en pleine fleur de la jeunesse et c'est en dépouillant le cadavre pour l'envelopper du linceul que les moines émerveillés dévoilèrent le lys de la virginité de Marine."

Nous voilà loin dans la forme des commentaires de notre accompagnatrice à nous, mais sans doute pas de l'enchantement de l'Odet !

Daniel BOAS



*LE CHEMIN
DE
RONDE*

*S'égrènent les jours...
Défilent les saisons...
Mais toi, sentier de tous les âges, complice de toujours,
Tu défies le temps
Tour à tour, fier ou modeste, tu me surprends encor...*

*Tantôt serein,
Tu serpentes, nonchalant, parmi les frondaisons
Par endroits trouées de taches de soleil,
Toutes bruissantes d'un gazouillis d'oiseaux
Surgi soudain des touffes d'églantier;*

*Tantôt badin,
Tu aimes musarder près du sable crissant,
Tutoyant, à l'envi, les grèves de l'estran,
Humer l'odeur salée des vagues échevelées,
Ou bien me convier au sage clapotis
Du flot qui vient mourir aux reflets du jusant;*

*Ailleurs, tonique,
Tu grimpes, vent debout, à l'assaut des rochers,
Entre l'or des ajoncs et le vert des lichens,
Découvrant devant moi, plongeant vers l'océan :
L'abrupt d'une falaise au tapis de bruyères,
Un chapelet d'îlots, refuges des cormorans,
Au loin, un frêle esquif sur l'onde scintillante;*

*Au fil de mes pas,
Tu m'offres, généreux, mille fleurs printanières,
En noble parure aux granites arides,
Prunelliers et mûriers, fougères épanouies,
Criste-marine en bouquets et gazon d'arméries,
Et l'ocre des buissons,
Et le bleu des chardons;*

*Hardi enfin,
Tu me conduis aussi aux confins de Celtie,
Promontoires extrêmes où le regard se perd,
Affronter les rafales par des vents d'Aquilon,
Contempler, grandiose, la lutte sans merci
De la mer en furie, d'écume jaillissante,
Sur les rocs acérés perçant l'eau d'émeraude :
Fracas de la houle...
Grondements du ressac...*

*Ballet de goélands sur fond de ciel d'encre.
Et moi, immobile... la face grêlée d'embruns.
Quel merveilleux enfer!*

Là est bien le pays où la terre s'arrête...

*Sentier de tous les âges...
Que ne puis-je trouver un ami plus joyeux?
De ces petits bonheurs, faire un enchantement!
Tu as rempli mes sens et nourri mon ivresse.
Et à l'heure où se fondent les bruits et s'estompent les lueurs,
La parole se tait,
Le silence déborde
Le temps se désagrège...*

*Poème
d'Alain Kerjan*

LE BONO



13 Mai 2007



*Entre gadoue et eau...
où est le respect du sentier?*



*Du coup, certains cherchent
carrément à prendre la mer!*

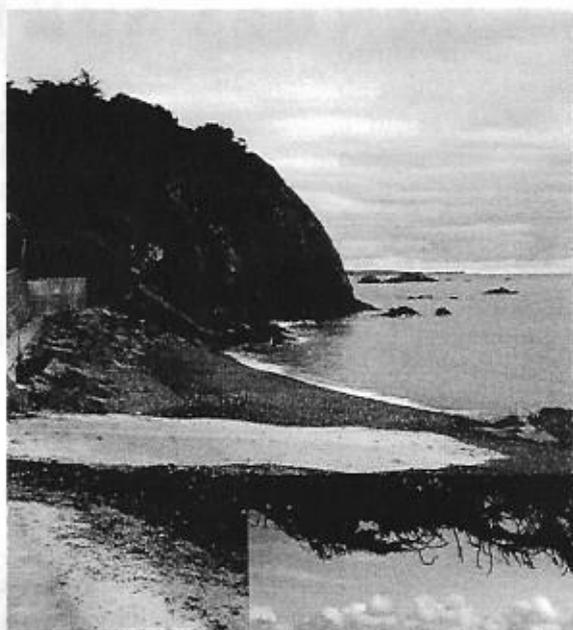


BENODET



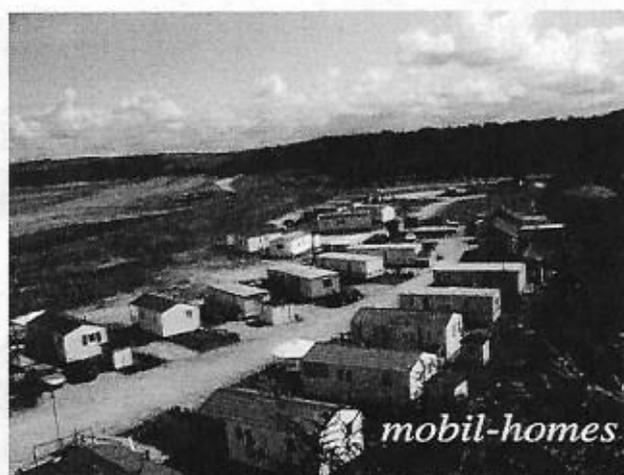
Julien

Jolis paysages...



algues vertes

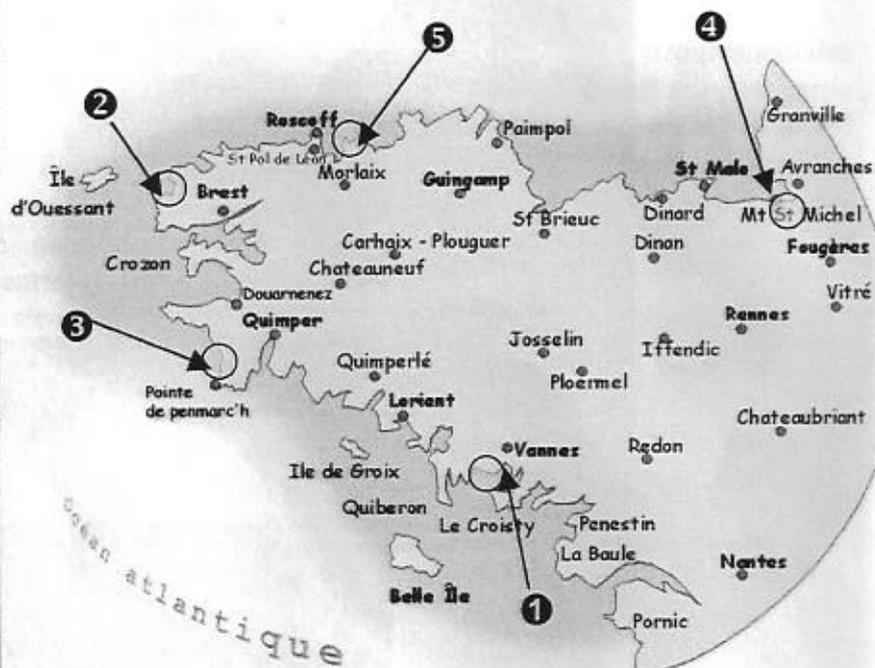
... et mauvaises rencontres!



mobil-homes

GRANDES SORTIES

- 1 Dimanche 4 Mai
GOLFE DU MORBIHAN (repas le soir)
Sur la commune d'Arradon
(Morbihan) Organisation ACR 56
- 2 Samedi 31 Mai
ABER IL DUT
(Finistère) Organisation ACR 29
- 3 Dimanche 22 Juin
BAIE D'AUDIERNE
Plovan et Pont l'Abbé
(Finistère) Organisation ACR 56
- 4 Dimanche 14 Septembre (restauration le soir)
MONT ST MICHEL
Traversée de la baie
(Finistère) Organisation ACR 56
- 5 Samedi 27 Septembre
BAIE DE LANNION
Locquirec
(Manche) Organisation ACR 29



OU ET COMMENT S'INSCRIRE

Les grandes sorties sont réservées aux adhérents des ACR : les non adhérents devront donc s'acquitter de leur adhésion au moment de leur inscription ou au plus tard dans le car

AMIS DU MORBIHAN

Région d'AURAY	M. et Mme Jean-Claude MAILLARD	tel : 06 20 43 61 00
Région de BELZ	Mme Geneviève WARIN	tel : 02 97 55 39 29
Région de LORIENT	Office du tourisme de LORIENT	tel : 02 97 21 07 84
Région de VANNES	Office du tourisme de VANNES	tel : 02 97 47 24 34

AMIS DU FINISTÈRE

Région de QUIMPER :	Mme Monique LANNESVAL	tel : 02 98 90 28 52
Autres régions :	Siège ACR 29	
	6 rue de la vallée 29350 MOËLAN SUR MER	tel : 02 98 71 10 56

Les inscriptions sont ouvertes 3 semaines avant la sortie et closes 1 semaine avant.

ATTENTION

L'association se réserve le droit d'effectuer une retenue en cas de désistement de dernière minute

PETITES RANDONNEES

Rappel : les rendez-vous de départ des petites sorties ont toujours lieu le dimanche à 14 heures (cf. détails page 24 du journal)

Dans le Morbihan :

DATE	COMMUNE	LIEU DE RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
3 Février	Carnac	Ⓟ Pointe du Pô après le village de St Colomban	Pierre Morice 02 97 52 32 23
2 Mars	Sarzeau Bords du golfe	Ⓟ Parking Le Goff entrée du village du Logeo	Josette Leguen 02 97 4188 74
1 ^{er} Avril	Hennebont Le Blavet	Ⓟ Parking de la poterie Hennebont	Paulette Champion 02 97 21 43 54

Dans le Finistère :

DATE	COMMUNE	LIEU DE RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
27 Avril	Pont-Aven	Ⓟ au bout du quai rive droite	Marie-Claude Menetrier 02 98 71 11 86

Parcours : de Pont-Aven à Nevez

ATTENTION

Cette année, certaines grandes sorties ont lieu le SAMEDI et non le dimanche :
Notez dès à présent les dates sur votre calendrier.

Plus d'inscription auprès des offices de tourisme d'Auray et Quimper :
Prenez note des nouveaux correspondants page précédente

Les sorties proposées par les Amis des Chemins de Ronde sont toutes organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, mais aussi, parfois, d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral...

Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de Presse.

LES PETITES RANDONNEES

2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi

Gratuites et ouvertes à tous sans inscription.

Approche en voiture. Les départs ont lieu à 14 heures.

L'adhésion aux A.C.R n'est pas obligatoire mais seuls les adhérents sont couverts par l'assurance ACR

LES GRANDES SORTIES

Réservées aux adhérents A.C.R cf. conditions d'inscription sur encart joint.

Sorties d'une journée entière.

10 à 14km répartis entre matin et après-midi.

L'acheminement au point de départ se fait en car.

Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin.

Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps

Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue.

Certaines sorties sont suivies d'un dîner- buffet.

Le prix varie de 25€ à 45€ environ, selon la distance, le transport, l'accès éventuel à une île et l'existence ou non d'un dîner

N'oubliez pas : bonnes chaussures, petit sac à dos, eau, portable, appareil photo, lunettes de soleil... ou vêtement de pluie, selon la météo!

**Les Amis des Chemins de Ronde
ont besoin de vous**

. Pour les représenter aux réunions
auxquelles ils participent

. Pour enrichir le journal de vos photos (restituées
après usage), idées, articles, critiques et
suggestions.

Ecrivez, téléphonez, "mailez" à

ACR 56 Le lomer PENESTIN

mail : marie-armelle.echard@wanadoo.fr

tel : 02 99 90 36 80

Les Amis des Chemins de Ronde

Bulletin d'adhésion à retourner

Pour le Morbihan (ordre ACR 56) à : ACR 56 Le Lomer 56760 PENESTIN

Pour le Finistère (ordre ACR 29) à : ACR 29 6 rue de la vallée 29350 MOELAN sur MER

M. et Mme M. Mlle Prénom et Nom

Adresse :

Tel :e-mail :

souhaite adhérer aux Amis des Chemins de Ronde en tant que

Membre actif 15€ Donateur 20€ Bienfaiteur 40€

Date et signature

Possibilité de tarifs réduits pour situations particulières. Nous consulter.

Le 29 juillet 2007

En marche pour la défense du sentier côtier



PLOZEVET (Finistère) manifestation contre un accaparement illégal du sentier

HALTE AUX ACCAPAREURS DE LITTORAL!

**Pour le respect des sentiers côtiers
Rejoignez *Les Amis des Chemins de Ronde***

Les Amis des Chemins de Ronde Le Lomer 56760 PENESTIN
<http://amischeminsderonde.free.fr>